

Bulletin de Santé du Végétal – Olivier – Languedoc-Roussillon du 27/09/2018

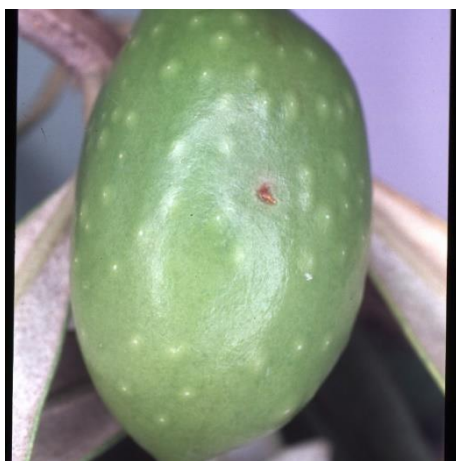
Rédacteur : Jean-Michel DURIEZ – AFIDOL^{[1][2]}

Comité de rédaction : Cécile Combes (GE InterFédé), W. Couanon (CTO),
Hélène Lemoine (CA 34), Chloé Mestdagh (AFIDOL-CTO), Marie Singer (CIVAMBIO 66).

MOUCHE DE L'OLIVE (*Bactrocera oleae*)

Globalement, le nombre de mouche capturées dans les pièges à phéromone et les pièges alimentaires est en augmentation. La 3^{ème} génération estivale est en vol quasiment partout. La 4^{ème} génération est également en vol dans la zone littorale et la plaine. Les températures de la semaine prochaine et les pluies annoncées seront favorables à l'activité de la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive

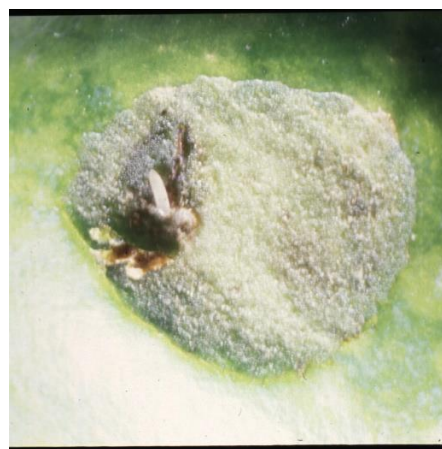
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de ponte de mouche de l'olive

Photo AFIDOL

En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).



Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte

par la jeune larve.



Photo CTO - Christian Pinatel

Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.

En l'absence d'œuf ou de larve, ce qui est fréquent lorsque les températures et la sécheresse sont élevées, les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>.

➤ **Situation actuelle :**

- **Aude :** De manière générale le nombre de mouches capturées est en augmentation. Les dégâts sur parcelles non protégées atteignent 95% d'olives avec des trous de sortie sur la variété Lucques. Les olives fripées sont de plus en plus visibles. Elles ne sont pas attractives pour la mouche.
- **Gard :** Le nombre de mouches capturées est en augmentation. Les dégâts restent stables. Les olives fripées sont de plus en plus visibles. Elles ne sont pas attractives pour la mouche.
- **Hérault :** Augmentation du nombre de captures. Peu dévolution des dégâts à l'exception d'une légère augmentation du taux d'olives trouées. Les olives fripées sont de plus en plus visibles. Elles ne sont pas attractives pour la mouche.
- **Pyrénées orientales :** Nette augmentation du nombre de mouches capturées. Pas d'évolution des dégâts. Les olives fripées sont de plus en plus visibles. Elles ne sont pas attractives pour la mouche.

➤ **Évaluation du risque :**

Les olives fripées ne sont pas attractives pour la mouche de l'olive qui n'y pond pas d'œufs.

Le risque est avéré lorsque des piqûres sont observées et que les olives contiennent un

œuf ou une larve.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0%	5 à 7%

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Protocole d'observation de la mouche de l'olive

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	-Nombre olives piquées avec larve -Nombre olives piquées sans larve -Nombre olives avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive. Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

- Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez récolter vos olives avant la fin octobre.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant :

En cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve n'auront pas le temps d'apparaître si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable.

Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 4 semaines après la ponte.

Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

➤ Prévention et prophylaxie :



Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici: <http://afidol.org/piegemouche>

De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

DALMATICOSE (*Camarosporium dalmaticum*)



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.

➤ Situation actuelle :

Symptômes stationnaires. Chute d'olives touchées par la Dalmaticose dans l'Hérault et le Gard.

➤ Estimation du Risque :

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.

➤ Prévention et prophylaxie :

Posséder une méthode de lutte contre la mouche de l'olive efficace.

ŒIL DE PAON (*Fusicladium oleagineum*) :

➤ Situation actuelle :

Globalement la situation est saine.

➤ Estimation du Risque :

Sur certaines parcelles, qui ont été touchées au printemps dernier, la présence de l'inoculum est élevée (observations de tâches sur feuilles) et pourrait entraîner des contaminations si les conditions climatiques sont favorables.

➤ Prévention et prophylaxie :

Sur les secteurs où des pluies sont annoncées, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

PYRALE DU JASMIN (*Margaronia unionalis*) :



➤ **Situation actuelle :**

Observation des dégâts dans quelques parcelles de la Région.

➤ **Estimation du Risque :**

La larve s'alimente des feuilles et des fruits. La perte foliaire engendrée sur des oliviers adultes n'impacte pas le développement de l'arbre. En revanche, elle peut avoir davantage de conséquence sur jeunes plants, voire sur fruits.

Nous vous invitons à observer la situation dans votre oliveraie, car le niveau de dégâts est très variable d'une parcelle à l'autre.

Attaque de pyrales du jasmin sur olivier (AFIDOL)

Aucune intervention phytosanitaire n'est utile en ce moment. Il faudra redoubler de vigilance en mars-avril prochains.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.